

République Française

Département de la Meurthe-et-
Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 10 JUIN 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	14	14 + 4 pouvoirs

Date de convocation
6 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Dominique ROUSSEAU à Christine MEYER, Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Frédérique SIMONIN, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Tirage au sort des jurés d'assises
N° de délibération : 28_2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	4	18	0	0	0

Le Maire rappelle que, conformément aux articles 255 à 261-1 du Code de procédure pénale, il lui appartient de dresser la liste préparatoire du jury criminel en tirant au sort publiquement, à partir de la liste électorale, les jurés d'assises pour 2024.

Il précise que cet arrêté prévoit 1 juré pour notre collectivité mais qu'il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un nombre de personnes triple de celui fixé dans l'arrêté préfectoral du 22 avril 2024. Avant de procéder au tirage au sort, le Maire donne lecture de l'article 261 du Code de procédure Pénale.

Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit.

Ont été désignés par le sort :

1. Monsieur CRESPIY Adrien, François, Louis, habitant au chemin du Vieux Moulin, 54630 Flavigny-sur-Moselle
2. Madame CONSTANT épouse MARCHAL Dominique, Marie, Madeleine, habitant au 13 rue du Creux Chemin, 54630 Flavigny-sur-Moselle
3. Monsieur PETITNICOLAS Laurent, Jean-Dominique, habitant au 4 rue Dom Rémi Cellier, 54630 Flavigny-sur-Moselle



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2024.06.11 16:02:24 +0200
Ref:6673801-9998975-1-D
Signature numérique
Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
Maire